

AFFAIRE N° 12/7. - Rattachement au BUDGET de 1971
de l'emprunt de 25 000 000 pour l'Eglise de SAINTE.CLOTILDE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'autoriser l'opération suivante :
la prise en compte au BUDGET de 1971 :

au chapitre 909 :

- en dépenses, à l'article 2.312-09 :
reconstruction de l'EGLISE de SAINTE CLOTILDE 25 000 000 Frs
- en recettes, à l'article 1664/10 :
emprunt avec la CAISSE de CREDIT AGRICOLE pour la
reconstruction de l'EGLISE de SAINTE.CLOTILDE 25 000 000 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Du

Saint-Leu, le 21 décembre 1971
Bon à l'effet
Le Secrétaire Général
Signé : S. Rappet
Bon copie certifiée conforme
Le Maire des Affaires Financières
R. Desjard